

PAYS PORTES DE GASCOGNE

Dispositif Territoires En Transition(s)

Appel à Manifestation d'Intérêt pour la Transition Ecologique, Energétique & Biodiversité



CONTEXTE :

Le PETR Pays Portes de Gascogne est engagé depuis 2018 dans un Plan Climat Air-Energie Territorial à l'échelle de son territoire et a pour objectif de devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050. Cela signifie que le territoire a pour ambition de produire plus d'énergie que ce qu'il n'en consomme (démarche TEPOS). Menée localement, la démarche TEPOS permet de réduire la facture énergétique des collectivités et des habitants. Elle favorise le développement économique et la création d'emplois dans la production d'énergie locale ou la maîtrise de l'énergie. Elle permet également d'impulser des dynamiques collectives porteuses de sens pour tous les citoyens dans le but de répondre aux enjeux du réchauffement climatique et de l'épuisement des ressources.

Depuis 2019, le PETR Pays Portes de Gascogne s'est doté d'un fond développement durable (grâce à la récupération des Certificats d'Economies d'Energie TEPCV), à destination des collectivités des associations et des acteurs du territoire pour aider financièrement à la réalisation de projets en faveur de la transition énergétique et écologique.

Le PETR souhaitant s'engager durablement dans ces transitions, avec les collectivités de son territoire (EPCI et communes), lance un dispositif d'aide financière sur la thématique de la transition énergétique et écologique, dénommé « **Territoire En Transition(s) (TET)** » **doté pour l'année 2021 d'un budget de 26 000 €.**

OBJECTIF DU DISPOSITIF « Territoire En Transition(s) » :

L'objectif de ce dispositif est de mobiliser et soutenir les collectivités du Pays Portes de Gascogne et les acteurs du territoire qui souhaitent s'engager sur la voie de la transition énergétique et écologique, au travers de démarches vertueuses et d'actions concrètes, permettant simultanément de réduire la consommation globale d'énergie, de développer la production d'énergie à partir des ressources renouvelables locales, de préserver la biodiversité et plus largement de contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de consommation et de production limitant leur empreinte écologique. Ce dispositif comprend 5 axes prioritaires :

- Aménager un territoire intégrant les enjeux Climat Air Energie
- Mobiliser les habitants vers un territoire à énergie positive
- Engager les collectivités sur des politiques exemplaires
- Accompagner les démarches vertueuses des acteurs économiques
- Réaliser des actions concrètes en faveur de la Transition énergétique et écologique

IDEES DE PROJETS ATTENDUS :

- Mise en place de jardins partagés
- Equipement, matériel en vue de rénovation et/ou de création de cantine scolaire locale
- Aide au compostage collectif (mise à disposition de composteur collectif)
- Mobilité durable (mobilier urbain, parcs à vélo, ...)
- Promotion des écogestes (kit à distribuer à la population)
- Sensibilisation à la Transition Ecologique et Energétique à destination aux élus et citoyens
- Epicerie durable et solidaire
- Gestion de l'eau de pluie (récupérateur d'eau de pluie individuel ou collectif)
- Borne de recharge électrique pour Vélo à Assistance Electrique
- Atlas de la biodiversité
- Plantation de haies ou de culture intermédiaire
- Achat / Installation d'horloge astronomique

LES DEPENSES ELIGIBLES

- Investissements
- Dépenses de communication et d'animation dans le cadre d'un projet d'investissement pour le maître d'ouvrage.

LES AIDES POSSIBLES

L'aide attribuée correspondra au maximum à **50 % des dépenses éligibles (hors taxes), plafonnées à 2000 euros**. L'aide apportée par le PETR peut être cumulable avec d'autres financements publics (LEADER, Etat, Région, Département). Les aides seront rétribuées uniquement sur justificatif, tout en veillant à ce que le projet bénéficie au maximum et comme le prévoit la loi, de 80% d'aide publique. Une commission se réunira et classera les projets selon les critères d'attributions cités ci-dessous.

CRITERES D'ELIGIBILITE ET DE SELECTION

Cet Appel A Manifestation d'Intérêt est à destination des collectivités (Communes, EPCI), des associations et des collectifs de citoyen.

Les projets seront étudiés et validés au fil de l'eau et jusqu'à épuisement du Fond de Développement Durable dans un premier temps par le groupe Transition Ecologique, Energie & Biodiversité du PETR Pays Portes de Gascogne composé de :

- Président du PETR Pays Portes de Gascogne
- Elus référents à l'environnement, à l'énergie et la biodiversité
- Personne ressource à l'environnement, à l'énergie et la biodiversité
- Equipe technique du PETR Pays Portes de Gascogne

Les projets seront retenus selon les critères suivants :

- Lien avec la thématique de la transition écologique et énergétique
- La qualité du projet
- Potentiel collaboratif du projet
- Répartition géographique sur le territoire

Les projets retenus seront ensuite soumis à validation par le Conseil Syndical du PETR qui se réunit plusieurs fois par an

LES MODALITES

Envoyer par mail une fiche projet et un courrier d'intention adressés à :

Monsieur David TAUPIAC
Président
PETR Pays Portes de Gascogne
32201 Gimont Cedex

Ou par mail à energie@paysportesdegascogne.com

Pour tout renseignements joindre Nicolas MARUSZAK, Chargé de mission Transition Ecologique, Energie & Biodiversité au 06 17 84 68 78

Intitulé du projet	
Nom du porteur de projet Raison sociale Adresse Tél, Fax, Email	
Nom et fonction du représentant	
Interlocuteur technique	
Descriptif de l'opération (Contexte local du projet, Objectifs, Actions mise en œuvre, Résultats attendus, Partenaires)	
Intervenant sur le projet	
Calendrier prévisionnel de réalisation	
Sur quel territoire le projet a-t-il un impact direct et indirect ?	
Etat d'avancement du projet	
Nature et chiffrage des dépenses	
Plan de financement prévisionnel	